

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2208

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly - Aménagement du secteur Jean Jaurès-Claude Delaigue - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville de Bron, le quartier de Parilly fait l'objet d'une démarche de restructuration urbaine globale.

Dans Parilly centre, plusieurs opérations ont d'ores et déjà été réalisées dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, et notamment sur le tènement de l'ancien collège Edouard Herriot :

- la reconstruction du collège Théodore Monod (à la suite de la fusion de deux collèges),
- la construction d'un gymnase, élément urbanistique structurant, ouvert au collège et au quartier,
- la création d'un mail pour piétons dans la continuité de l'avenue du Bois et l'aménagement de l'espace public permettant l'accès au collège et au gymnase.

L'opération Jean Jaurès-Claude Delaigue s'inscrit dans ce contexte et devrait permettre de terminer les aménagements dans ce périmètre avec comme programme :

- la fin des aménagements de l'avenue Jean Jaurès sur la partie restant à réaliser à partir de l'intersection avec la rue du Bois,
- l'aménagement du carrefour avenue Jean Jaurès-rue Claude Delaigue et la liaison avec l'aménagement sud du mail pour piétons du Bois avec notamment :

- . la restructuration et la sécurisation du carrefour,
- . l'aménagement des trottoirs, des cheminements et des traversées pour piétons,
- . la plantation d'arbres d'alignement,
- . la création de places de stationnement,
- . la fin d'aménagement de l'espace public.

La réalisation des travaux est prévue au 2° semestre 2004, pour un montant total estimé à 220 000 € TTC.

Le montage financier serait le suivant :

- Etat	66 000 €
- Communauté urbaine	93 300 €
- Europe	60 700 €

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 29 mars 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve l'opération d'aménagement du secteur Jean Jaurès-Claude Delaigue à Bron, pour un coût total de 220 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Communauté urbaine	93 300 €
- Etat	66 000 €
- Europe	60 700 €

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions au taux maximum, auprès de l'Etat et de l'Europe,
- b) - signer la convention avec l'Europe.

3° - L'opération Bron : DSU Parilly-secteur Jean Jaurès-Delaigue, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de :

- 220 000 € en dépenses à prévoir sur 2004,
- 126 700 € en recettes à prévoir sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,